

Les actions de communication et de diffusion d'informations

Toutes les informations concernant la FNEC et ses activités sont disponibles sur :

- notre site : www.fniec.fr
- notre twitter : @EleveursChevres
- notre facebook : @EleveursChevres



Mais aussi :

La FNEC intervient lors de journées départementales/régionales ou d'Assemblées Générales de structures adhérentes > N'hésitez pas à nous solliciter !

- Diffusion régulière d'informations auprès des adhérents : notes Quinzo, newsletters thématiques, notes d'informations, communiqués...
- Organisation de Fromagora et son Concours National de fromages de chèvres fermiers
- Témoignages d'éleveurs caprins sur le stand des fromages de chèvre du Salon de l'Agriculture
- Intervention lors de conférences : Repastol, FACEnetwork, ...



Les chiffres clés de l'année 2016

5050

C'est le nombre total d'élevages de chèvres

850 000

C'est le nombre de chèvres laitières en France

50

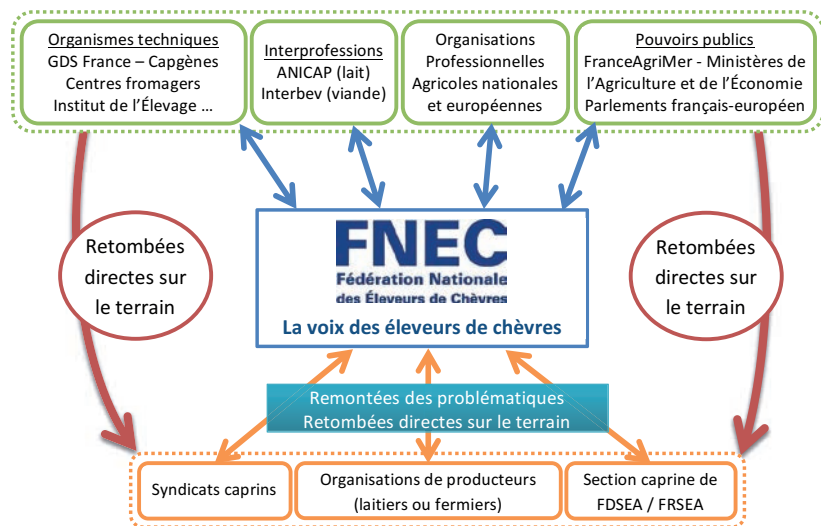
C'est le nombre de départements adhérents

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE



La structure représentative des éleveurs caprins laitiers et fermiers

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE



Maison du Lait
42, rue de Châteaudun
75314 Paris Cedex 09

Contact et secrétariat
Tél : 01 49 70 71 07
Fax : 01 42 80 63 80
sespinosa@fnec.fr





La FNEC, c'est quoi ?

Créée en 1958, c'est la fédération des syndicats et associations d'éleveurs de chèvres départementaux. Chaque structure départementale adhère à la FNEC en fonction du nombre de ses éleveurs adhérents.

La FNEC vous défend et vous représente auprès de tous nos partenaires nationaux et européens.



Comment fonctionne la FNEC ?

La FNEC fonctionne grâce à un Conseil d'Administration composé de 26 éleveurs issus de toutes les régions caprines de France. En plus de ce Conseil d'Administration chargé de prendre les décisions, la FNEC a des commissions spécialisées chargées de travailler sur des dossiers précis : commission lait, fermière et viande.

Elle représente l'ensemble des éleveurs de chèvres français, qu'ils soient livreurs de lait en laiterie ou producteurs de fromages fermiers.

Le siège de la FNEC est situé à Paris, à la Maison du lait, lieu qui regroupe les organisations professionnelles du monde laitier.

Pourquoi faut-il cotiser à la FNEC ?

Les décisions prises au niveau national ou au niveau européen (réglementation, accords interprofessionnels, financement) vous concernent directement en tant qu'éleveurs de chèvres, et ce dans votre vie quotidienne. La présence d'éleveurs de chèvres dans les structures décisionnelles nationales est donc indispensable, elle permet de prendre en compte les spécificités de votre métier, ce qui engendre des frais de déplacement.

Vos représentants à la FNEC sont des éleveurs, ils travaillent dans leurs exploitations comme vous.

Cotiser à la FNEC, c'est permettre aux éleveurs de chèvres élus au sein de la FNEC de vous défendre et de vous représenter, grâce à une équipe de deux salariées.

QUEL EST LE RÔLE DE LA FNEC ?

La FNEC est l'intermédiaire entre les éleveurs caprins et les pouvoirs publics. Elle rencontre régulièrement les services du Ministère de l'Agriculture afin de donner l'avis des éleveurs de chèvres sur les législations en cours ou à venir, de négocier des modifications de la réglementation ou de sensibiliser l'administration sur les problématiques de la filière caprine.

La FNEC est l'une des 3 fédérations fondatrices de l'interprofession nationale caprine, l'ANICAP. Elle a toujours représenté la voix des producteurs caprins laitiers et fromagers français dans les négociations sur les dossiers interprofessionnels, face au collège des transformateurs coopératifs (FNCL) et à celui des transformateurs privés (FNIL).

La FNEC a oeuvré depuis 2012 pour créer l'interprofession de la viande caprine (Interbev Caprins) et engager des actions en faveur de la valorisation de la viande caprine.

Quelles sont les actions de la FNEC ?

Actions pour les producteurs livreurs

- Négociations des accords interprofessionnels sur le paiement du lait
- Mise en place et suivi de la démarche RSE de la filière caprine via le Code mutuel et la Charte d'entreprise
- Suivi de la conjoncture espagnole et hollandaise
- Travaux sur la contractualisation caprine et l'organisation des producteurs par le décret OP
- Organisation de formations à la négociation pour les administrateurs d'OP

Actions pour les producteurs fermiers

- Suivi de la réglementation fermière : étiquetage, inspections sanitaires (relecture des guides des inspecteurs et flexibilité) et transparence, terme fermier...
- Suivi du GBPH fermier et transition vers le GBPH européen et sa diffusion en France
- Fondation de FACEnetwork, le réseau européen des producteurs de fromages fermiers et artisanaux et implication forte
- Travaux sur les autocontrôles, la gestion des alertes, la formation des techniciens produits laitiers fermiers

LES ACQUIS RÉCENTS DE LA FNEC

- Maintien des éleveurs de chèvres dans le système mutualisé d'équarrissage des ruminants
- Obtention de flexibilité pour les ateliers laitiers fermiers et inscription de ces mesures dans les guides des inspecteurs (vadémécums)
- Amendement à la loi Sapin II pour l'incessibilité des contrats à titre onéreux
- Maintien de l'aide caprine (PAC) : 10 Millions € en 2010, 14,33 Millions € en 2017
- Intégration du lait de chèvre dans l'obligation de l'étiquetage de l'origine du lait dans les produits laitiers mais dérogation acquise pour les produits fermiers

Actions transversales

- Identification et traçabilité des caprins
- Mise en place et suivi de la visite sanitaire
- Participation au FMSE via sa section ruminants
- Santé des troupeaux caprins
- Défense des spécificités de la filière caprine dans les dossiers Petits Ruminants

Actions pour la viande caprine

- Modification du code des usages de la charcuterie
- Promotion du chevreau via la campagne « Oh du chevreau ! »
- Négociations des tarifs d'équarrissage caprin
- Travaux sur les remontés d'informations à l'éleveur des saisies en abattoir